



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° AG2023/11/27/7

portant sur

L'adhésion à la convention constitutive d'un groupement ponctuel de commandes pour la passation d'un marché subséquent relatif à des prestations de services de télécommunication et prestations associées avec la fourniture d'accessoires

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 27 novembre 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

47 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, LABAT André, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Éric, GAMON Christophe, LAYLY Éric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, PONSART Pascal, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BONNIN Olivier, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



CONTEXTE

Un accord-cadre n°2023-612 a été contracté par CCI France agissant au nom du réseau des Chambres de commerce et d'industrie en tant que centrale d'achat.

Les titulaires de l'accord cadre sont notamment :

- La société BOUYGUES TELECOM pour le lot 1 (Téléphonie mobile Standard)
- La société ADISTA pour le lot 2 (Téléphonie mobile Premium)

pour une durée deux ans à compter de la date de notification de l'accord cadre, soit le 04 juillet 2023.

Le présent groupement a pour objet la préparation, la passation et la notification de marchés subséquents régionaux sur chaque lot.

Le groupement, constitué par toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région PACA, associations et entités liées aux CCI, a mandaté la CCI de région PACA comme coordonnateur dudit groupement.

Objectif du groupement

L'objectif de cette convention de groupement est de mutualiser les commandes de prestations de services de télécommunication et prestations associées avec la fourniture d'accessoires.

Modalités d'exécution

L'accord cadre a été conclu pour une période initiale de deux (2) ans le 04 juillet 2023 et pourra faire l'objet d'une reconduction de deux (2) ans, sans que la durée ne puisse excéder 4 ans.

Le marché subséquent sera conclu pour une durée de deux (2) ans, à compter de sa notification prévue aux environs du 15 décembre 2023.

Forme de la consultation

La procédure de consultation est celle des marchés subséquents, en application des dispositions des articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la commande publique.

Volumétrie estimative

Le montant total du marché, tous lots confondus et fourniture d'accessoires inclus (smartphones), s'élève à 565 008 € HT pour le lot 1 et 34 082 € HT pour le lot 2.

A titre indicatif, sur les bases du nombre de lignes de la flotte actuelle, les montants pour la CCINCA sur le lot 1 s'élèvent à 127 792,96 € et 10 906 € pour le lot 2.

VUS :

- Les articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la commande publique ;
- L'article 48 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'accord-cadre n°2023-612, contracté par CCI France, agissant au nom du réseau des Chambres de commerce et d'industrie en tant que centrale d'achat ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 16 novembre 2023.



CONSIDERANT :

- ✎ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✎ Que le présent groupement a pour objet la préparation, la passation et la notification de marchés subséquents régionaux sur chaque lot ;
- ✎ Que l'objectif de la convention de groupement est de mutualiser les commandes de prestations de services de télécommunication et prestations associées avec la fourniture d'accessoires ;
- ✎ Que le Bureau, lors de sa consultation par voie électronique du 14 au 16 novembre 2023, a émis un avis favorable.
- ✎ Que conformément à l'article 48 du Règlement Intérieur, l'Assemblée générale délibère sur toutes les affaires relatives à la CCINCA ;

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** l'adhésion de la CCINCA à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation, la notification et le suivi de l'exécution du (des) marché(s) sélectionnés ;
- ▶ **DESIGNENT** la CCIR PACA comme coordonnateur dudit groupement ;
- ▶ **DONNENT** tout pouvoir à son Président, ou à toute personne qui s'y substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre et signer la convention constitutive du groupement ponctuel de commande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 63 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 47 (quorum : 32, atteint)
Nombre de votes exprimés : 38

Abstention : 9 Contre : 0 Pour : 38

Nice, le 27 novembre 2023

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO